



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIB

Envoyé en préfecture le 18/02/2026

Reçu en préfecture le 18/02/2026

Publié le

ID : 015-200038149-20260212-DE_002_2026-DE

Le Comité Syndical, convoqué le 30 janvier 2026 s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le 12 février 2026 à 18 h 30 sous la présidence de M. Pierre MATHONIER.

Nombre de Conseillers : 28

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Nombre de Conseillers présents à la séance : 19 Nombre de Conseillers représentés : 6

Nombre de Conseillers absents à la séance : 3 Nombre de Conseillers suppléés : 0 /

ETAIENT PRESENTS :

Président : M. Pierre MATHONIER - **Vice-Président(e)s** : M. Michel TEYSSEDOU, Mme Dominique BRU, MM. ~~Jean-Luc LENTIER~~ représenté par M. Antoine GIMENEZ, ~~Michel CANCHES~~ représenté par M. Michel TEYSSEDOU, Christian POULHES, Antoine GIMENEZ, ~~Christian MONTIN~~ représenté par M. Christian POULHES.

Conseillers : Mesdames et Messieurs Yves ALEXANDRE, Michel BAISSAC, Patricia BENITO représentée par M. Louis ESTEVES, Michel COSNIER, François DANEMANS, Louis ESTEVES, Alain FALIERES, Jean-Michel FAUBLADIER représenté par Mme Maryline MONTEILLET, Jean-Louis FRESQUET, Nathalie GARDES, Bernadette GINEZ, Frédéric GODBARGE, Isabelle LANTUEJOUL, Philippe MAURS, Maryline MONTEILLET, Annie PLANTECOSTE, Gérard PRADAL, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER représenté par Michel BAISSAC, Clément ROUET.

M. Clément ROUET a été élu secrétaire de séance.

N° D2026/2 : BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Antoine GIMENEZ

Faisant suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la dernière session du Comité Syndical le 10 décembre 2025, le Budget Primitif 2026 du Syndicat a été élaboré dans le respect des analyses et propositions qui ont été exposées dans ce cadre.

Ainsi, après reprise anticipée des résultats et des restes à réaliser 2025, le Budget Primitif du Syndicat Mixte du SCoT du Bassin d'Aurillac, du Carladès et de la Châtaigneraie s'équilibre, pour l'année 2026 et par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	132 044,87		
Recettes réelles de fonctionnement	575 000,00	Dépenses réelles de fonctionnement	656 044,87
Recettes d'ordre entre sections	150 000,00	Dépenses d'ordre entre sections	201 000,00
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	857 044,87	TOTAL des charges de la section de fonctionnement	857 044,87

Résultat d'investissement reporté	108 925,64	Résultat d'investissement reporté	0,00
Recettes réelles d'équipement	1 005 442,40	Dépenses réelles d'équipement	1 165 368,04
(dont RAR)	12 142,40	(dont RAR)	326 070,00
Recettes d'ordre entre sections	201 000,00	Dépenses d'ordre entre sections	150 000,00
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00	Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	0,00
TOTAL des produits de la section d'investissement	1 315 368,04	TOTAL des charges de la section d'investissement	1 315 368,04

SLOW

Le présent budget a été construit en prenant unique décisions formellement actées par le Comité comme le rappelle la note de présentation jointe.

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans la synthèse des documents budgétaires jointe à la présente - est soumise à l'approbation du Comité Syndical, le niveau de vote étant le chapitre, avec au niveau de la section d'investissement, le vote d'une AP/CP pour le contrat de chaleur renouvelable à l'échelle BACC.

Le document budgétaire ainsi que ses annexes sont à la disposition des membres du Comité en séance, chacun ayant pu en solliciter préalablement la communication.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le Budget Primitif 2026 conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans le document budgétaire joint et ses annexes.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le secrétaire,

Pierre MATHONIER

Clément ROUET

